

Postes et des Communications, afin de nous convaincre, une fois pour toutes, qu'il était un mauvais administrateur?

D'abord, le ministre nous a convaincus qu'il fallait hausser les tarifs postaux, qui sont alors devenus prohibitifs pour plusieurs quotidiens ou hebdomadaires du Canada et particulièrement du Québec. Il diminuait ainsi la confiance de la population canadienne dans le service postal, tout en augmentant les tarifs et en obligeant plusieurs revues, quotidiens et hebdomadaires à disparaître, à cause des coûts accrus d'expédition. Cette fois-là, on s'en souviendra, il a foulé aux pieds les droits du Parlement et il a ri des députés qui lui disaient que les tarifs étaient devenus intolérables.

Nous devons constater, une fois de plus, que le ministre «s'est mis les pieds dans les plats» en réorganisant le système postal au Canada, à un tel point qu'aujourd'hui il y a menace d'une grève générale.

Le ministre, qui a la responsabilité de mettre de l'ordre dans son ministère, avait promis qu'il le ferait, mais, aujourd'hui, nous constatons qu'il est le seul responsable du désordre qui existe aux Postes actuellement et de l'insatisfaction des 27,000 postiers.

A maintes reprises, dernièrement, j'ai rencontré certains employés du bureau de poste de Victoriaville, municipalité sise dans la circonscription de Lotbinière. J'ai visité leur bureau et discuté avec eux non pas de politique ou de «politicaillerie», mais tout simplement de leurs conditions de travail, afin de mieux savoir où et dans quelle atmosphère ils travaillent.

Je n'ai pas trouvé une seule personne, dans ce bureau, satisfaite de l'organisation. A Victoriaville, des employés travaillent dans un sous-sol humide, où ils étouffent. A Montréal...

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 26 juin 1970

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gerald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 26 juin, à 5 h de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet
du Gouverneur général,
Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes
Ottawa

L'adjoint au gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

• (5.10 p.m.)

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi prévoyant la création d'une Commission de réforme du droit du Canada.

Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien.

Loi modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

Loi concernant les ressources en eau à l'intérieur du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest.

Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation.

Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes).

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Loi modifiant la Loi sur les lettres de change.

Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les terres territoriales.

Loi concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Loi concernant les règlements établis en application de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

Loi retardant la fin de l'application de certaines dispositions de la Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les pêcheries.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.